

République française

Département de la Lozère

COMMUNE DE LA CHAZE DE PEYRE

Séance du 12 décembre 2016

Membres en exercice :
11

Date de la convocation: 05/12/2016

L'an deux mille seize et le douze décembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Denis GRAS

Présents : 10

Présents : Denis GRAS, Michelle BASTIDE, François ESTEVENON, Frédéric MONTANIER, Jean-Marc BRUGERON, Arnaud BRINGER, Nicolas VELAY, Marcelle ROUQUET, Jean-Philippe MACHARD, Catherine REVERSAT-PINTENET

Votants: 11

Pour: 11

Contre: 0

Représentés: Hervé CURNUT par Nicolas VELAY

Abstentions: 0

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance:

**Objet: MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES :
COMPETENCES - DE_16_12_12_01**

Le Conseil municipal,

VU l'arrêté préfectoral N° 2015-244-0020 du 01/09/15 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de la Terre de Peyre,
VU la loi N°2015-991 du 07 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe) et plus précisément l'article 68 concernant l'obligation faite aux EPCI à fiscalité propre de mettre en conformité leurs compétences au plus tard le 31/12/16,
VU la délibération du 02/12/16 du Conseil de la Communauté de Communes de la Terre de Peyre approuvant la modification des statuts – compétences -,
VU le projet de modification des statuts – compétences - annexé à la présente délibération,

DÉLIBÈRE

Article 1 : Approuve la modification des statuts de la Communauté de communes de la Terre de Peyre – "compétences" - annexée à la présente délibération.

Article 2 : Confie, en tant que de besoin, toute délégation utile à M. le Maire pour la signature des pièces concernant cette délibération.

Pour extrait conforme. Le Maire, Denis GRAS



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 13/12/2016 et publié ou notifié le 13/12/2016
--